

# **REGLEMENT GENERAL DU JEU-CONCOURS**

## **« TICKETS ANNIVERSAIRE MAXI TOYS 2021 »**

### **Article 1 : Organisateur(s) et partenaire**

La société NEW MT, Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000.059,68 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Grenoble sous le numéro 887 778 926, dont le siège social est situé ZI des Blanchisseries, à VOIRON (38500) (ci-après « la Société Organisatrice »), organise un jeu intitulé « TICKETS ANNIVERSAIRE MAXI TOYS 2021 » (ci-après dénommé « Le Jeu »), du 26 au 29 octobre 2021 inclus, selon les modalités décrites au présent règlement (ci-après dénommé « Le règlement »).

### **Article 2 : Période de validité du Jeu**

1/Ticket à gratter

Pour les clients VIP, le jeu débute le 26 octobre 2021 et se termine le 29 octobre 2021 inclus.

Pour tous les autres clients, le Jeu débute le 27 octobre 2021 et se termine le 29 octobre 2021 inclus.

Les clients VIP sont les clients inscrits à la newsletter Maxi Toys et qui auront reçu un e-mail contenant les codes pour participer au jeu concours le 26 octobre 2021.

2/Tirage au sort

La désignation des gagnants aura lieu par tirage au sort organisés lors de la semaine du 01 au 07 novembre 2021.

La Société Organisatrice se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler ou de renouveler les conditions du Jeu si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

### **Article 3 : Modalités de participation**

La Société Organisatrice organise le Jeu dans les Magasins Maxi Toys en France et en Belgique ainsi que sur son site internet maxitoys.fr et maxitoys.be.

Sous réserve des restrictions de participation indiquées au paragraphe suivant du présent article, le Jeu est ouvert à toute personne physique, majeure, résidant en France et en Belgique ayant rempli les conditions de participation au Jeu (ci-après dénommé « les Participants »).

Ne peuvent participer au Jeu les membres du personnel :

- de la Société Organisatrice ainsi que ceux de ses Établissements répondant à la définition de l'article R. 123-40 du Code de commerce ;
- des sociétés prestataires de services de la Société Organisatrice et leurs éventuels sous-traitants ayant participé à l'organisation, la réalisation ou encore la mise en œuvre du Jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à des vérifications permettant de garantir que les critères de participation sont respectés. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le Règlement entraînera la nullité de la participation.

La participation au Jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent Règlement consultable <https://www.maxitoys.be/jeux-concours.htm> ou <https://www.maxitoys.fr/jeux-concours.htm> dans son intégralité ainsi que les lois et règlements applicables aux jeux en France.

Le Jeu est un jeu avec obligation d'achat, pendant la durée du concours du 26 au 29 octobre 2021 inclus, sous forme de tickets à gratter. Les Participants ayant validés leur participation selon les modalités

exposées ci-après seront désignés par tirage au sort organisés lors de la semaine du 01 au 07 novembre 2021.

La participation est limitée à une participation par personne et par foyer (même prénom, même nom, et même e-mail).

## Article 4 : Déroulement du Jeu

La participation au Jeu est soumise à une obligation d'achat pendant la durée du concours du 26 au 29 octobre 2021 inclus.

Le Jeu est accessible sur le site de MAXI TOYS aux adresses :

<https://www.maxitoys.be/jeux-concours.htm>

<https://www.maxitoys.fr/jeux-concours.htm>

Le 26/10, seuls les clients VIP pourront accéder à l'anniversaire. Les clients VIP sont les clients abonnés à la newsletter Maxi Toys. Ils recevront un mail avec un code barre à scanner en caisse ou un code promo utilisable sur le site web.

Du 27 au 29/10, tous les clients pourront accéder à l'anniversaire

Pour participer au concours, les clients doivent avoir un panier d'achat de minimum 20€

Comment cela se passe :

En magasin

1. Le client obtient par tranche de 20€ d'achat 1 ticket à gratter (maximum 10 tickets à gratter par client et sous réserve de stocks disponibles)
2. Sur chaque ticket il y a un code unique
3. Le client se rend sur le site internet
4. Il s'inscrit au concours et rentre ses codes uniques
5. Les gagnants seront tirés au sort la semaine suivant l'anniversaire

En ligne

1. Le client effectue un achat en ligne
2. On lui propose de participer au concours
3. Il télécharge sa confirmation de commande et s'inscrit au concours sur le site internet
4. Un code multiplicateur par tranche de 20€ d'achat sera calculé
5. Les gagnants seront tirés au sort la semaine suivant l'anniversaire

Les participants peuvent s'inscrire jusqu'au 31 octobre 2021 selon les modalités suivantes :

- Se rendre sur <https://www.maxitoys.fr/jeux-concours.htm> ou <https://www.maxitoys.be/jeux-concours.htm>
- Cliquer sur l'image de Jeu Maxi Toys
- Compléter le formulaire d'inscription de l'opération en complétant les champs obligatoires suivants précisés par une étoile :
  - *Civilité\**
  - *Nom\**
  - *Prénom\**
  - *Téléphone\**
  - *E-mail\**
  - *Pays\**
- () *J'accepte le règlement\** (case à cocher)
- () *J'accepte de recevoir des informations et offres commerciales de la part de Maxi Toys*

- Entrer leur(s) code(s) uniques et indiquer leur magasin (ou site web) où ils ont effectué leur achat
- Répondre correctement à la question subsidiaire : « Quelle est la couleur du nœud de Max ? »
- Valider sa participation

Les lauréats seront sélectionnés en fonction de leur(s) réponse(s) à la question subsidiaire.

Tout bulletin rempli de manière inexacte ou incomplète sera automatiquement écarté du Tirage au sort.

## **Article 5 : Désignation des gagnants**

Les gagnants du Jeu seront tirés au sort parmi les participants, la semaine suivant le dernier jour, soit la semaine du 01 au 07 novembre 2021.

Un tirage au sort aura lieu afin de sélectionner 1 gagnant par jour par magasin (webshop y compris) donc 119 gagnants par jour pendant 4 jours.

## **Article 6 : Dotations**

Les lots mis en jeux sont :

- Un bon d'achat par gagnant, uniquement valable en magasin Maxi Toys, d'une valeur de 110€ à utiliser en 1 fois sur des produits des marques partenaires participantes : LEGO, Mattel, Hasbro, Playmobil et VTech.

La dotation globale de l'opération est de 52.360 €.

Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces, ni remplacées par un autre lot à la demande du gagnant.

Les dotations qui ne pourront être distribuées pour des raisons indépendantes de la volonté de l'Organisateur seront perdues pour leurs bénéficiaires et ne pourront être réattribuées.

## **Article 7 : Attribution des lots**

Le tirage au sort des gagnants s'effectuera dans la semaine suivant le concours, entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 7 novembre 2021 après contrôle du code unique, du magasin renseigné, du jour d'achat et de la bonne réponse à la question subsidiaire. 1 gagnant par jour par magasin (webshop y compris) donc 119 gagnants par jour pendant 4 jours seront sélectionnés.

## **Article 8 : Autorisations - Données personnelles**

Les coordonnées des Participants sont recueillies et traitées conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données.

Chaque Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations nominatives le concernant.

Toute demande devra être adressée par courrier à l'adresse postale de l'Organisateur :

MAXI TOYS – TICKETS ANNIVERSAIRE MAXI TOYS 2021  
Garocentre rue Athéna, 5 – 7110 Houdeng-Goegnies - Belgique  
Ou par courriel à l'adresse suivante : [serviceclient@maxitoys.com](mailto:serviceclient@maxitoys.com)

Les informations collectées dans le cadre du présent Jeu par l'Organisateur auront pour seule finalité la gestion du Jeu, à satisfaire aux obligations légales ou réglementaires et à permettre également à l'Organisateur d'adresser aux Participants les informations nécessaires au bon déroulement du Jeu. Ces données ne seront aucunement recueillies à des fins commerciales. Elles ne seront pas conservées par l'Organisateur au-delà du délai nécessaire au traitement du Jeu.

Les personnes qui exerceront le droit de suppression de leurs données ou retireront leur consentement au traitement des données avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

## **Article 9 : Responsabilité – Règlement - Compétence juridictionnelle**

L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le Jeu sans que sa responsabilité ne soit engagée.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier les lots par des dotations d'une valeur égale ou supérieure en cas d'indisponibilité desdits lots, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

L'Organisateur se réserve la possibilité de procéder à toute vérification utile concernant l'identité des Participants notamment pour vérifier la véracité des informations fournies dans le formulaire d'identification.

Les données enregistrées sur le serveur du Jeu feront foi entre les Parties pour démontrer tout fait et/ou faire valoir tout droit en relation avec la mise en œuvre du Jeu.

L'Organisateur rappelle aux Participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et décline toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des Participants à ce réseau via le Site.

L'Organisateur ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au Site où à y jouer du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

L'Organisateur se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre le Jeu en cas de fraude ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des Dotations non prévues au présent Règlement. Dans ces cas les messages ayant informé les Participants d'un gain seraient considérés comme nuls et non avenus. En aucun cas, le nombre de dotations ne pourra excéder celui prévu au présent Règlement.

## **Article 10 : Litiges**

Le présent Règlement est soumis à la loi française.

Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par l'Organisateur. Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent Règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu, à son déroulement et aux sélections devra être formulée par écrit à l'adresse postale suivante :

MAXI TOYS – TICKETS ANNIVERSAIRE MAXI TOYS 2021  
Garocentre rue Athéna, 5 – 7110 Houdeng-Goegnies - Belgique  
Ou par courriel à l'adresse suivante : [serviceclient@maxitoys.com](mailto:serviceclient@maxitoys.com)

## **Article 11 : Consultation du Règlement**

Un exemplaire du présent Règlement est disponible et consultable pendant toute la durée du Jeu sur la plateforme de participation :

<https://www.maxitoys.be/jeux-concours.htm>

<https://www.maxitoys.fr/jeux-concours.htm>

Une copie du Règlement pourra être adressée par e-mail sur simple demande écrite adressée à l'Organisateur : [serviceclient@maxitoys.com](mailto:serviceclient@maxitoys.com)